

Fouilles gallo-romaines de Martigny

ACTIVITÉ ARCHÉOLOGIQUE À MARTIGNY EN 1981

par
François WIBLÉ

A. AMPHITHÉÂTRE

L'année 1981 a vu la reprise d'importants travaux dans le cadre de la mise en valeur du site ¹.

En 1980, en effet, l'accent a porté essentiellement sur la consolidation du mur d'enceinte du monument. En outre, une ancienne bâtisse, adossée à ce mur, a été rasée, après étude par le Service des monuments historiques dirigé par François-Olivier Dubuis, archéologue cantonal.

Un petit sondage effectué dans le secteur nord du mur d'enceinte a permis de constater que ce mur, à l'emplacement d'une brèche, reposait à l'origine sur un énorme bloc de schiste « errant » qui, de part et d'autre, avait même été sous-muré. Au moment de la construction de l'amphithéâtre, ce bloc se trouvait donc à la surface du terrain. Il avait été partiellement miné en 1978. A cet endroit, l'aménagement d'une cave dans un bâtiment détruit vers 1951, à ce que l'on nous a rapporté, et adossé au mur d'enceinte, du côté extérieur, avait complètement bouleversé le terrain dans lequel nous avons retrouvé une monnaie gauloise en bronze du type dit « de Martigny » ou « véragre » ².

En 1981, la consolidation du mur d'enceinte a été achevée, sauf à l'emplacement des entrées situées sur le grand axe, de l'accès au *podium* des autorités et de la brèche mentionnée ci-dessus (qui permet l'accès à des machines sur le promenoir supérieur occidental, ce qui nous sera certainement fort utile).

¹ Pour les travaux antérieurs entrepris sur ce site, voir F. Wiblé, AV 1980, pp. 122-129.

² Inv. 80/798. Cf. A. Geiser, Un monnayage celtique en Valais : le monnayage des Véragres, à paraître prochainement dans la *Revue suisse de numismatique*. C'est la deuxième monnaie gauloise retrouvée sur le site de l'amphithéâtre : une monnaie en potin du peuple des Lingons a été découverte en 1939 (cf. C. Simonett, p. 94).

Parallèlement à ces travaux de maçonnerie fut entreprise l'évacuation d'une bonne partie du limon, du sable et du gravier déposés par la rivière ou un de ses bras, qui encombraient l'intérieur du monument. Au-dessus de l'arène, on creusa ainsi sur une profondeur d'env. 3,50 m (sur les 6 qui la recouvraient). La *cavea* fut également dégagée jusqu'à la surface conservée de son talus en remblai. Aucune disposition de gradins n'a pu être observée à cette occasion³ ; des sondages pratiqués au pied du mur du podium (le mur qui borde l'arène) nous ont permis de constater que du gravier et des boulets qui composaient ce talus avaient roulé jusque dans l'arène. La surface primitive de la *cavea* n'est donc plus en place. Ainsi, aucune trace des gradins en bois⁴, que l'on suppose avoir existé, n'a subsisté.

Un sondage effectué à l'emplacement de l'entrée nord-est, à l'extrémité du grand axe, nous a permis de repérer son piédroit nord-ouest. Comme ceux de l'entrée sud-ouest, il est fondé bien plus bas que le mur d'enceinte et appareillé avec des moellons de tuf. A la cote 475,05, une fine couche cendreuse indique le niveau auquel on pénétrait dans le monument ; c'est le même que celui constaté à l'entrée opposée. Le mur en retour d'équerre qui borde la rampe d'accès à l'arène a été mis au jour près de l'entrée. Il est conservé à une altitude assez élevée (env. 477,77), mais il présente un faux aplomb très important, ce qui exclut un dégagement complet, tant que la poussée du talus en remblai s'exercera sur lui.

L'autre mur qui borde la rampe, au sud-est, a également été repéré, mais en surface uniquement. Comme le précédent, il doit se situer légèrement en retrait par rapport au piédroit de l'entrée ; cette dernière est large d'env. 5 m.

Du côté extérieur de l'amphithéâtre, nous n'avons repéré qu'un petit tronçon d'un mur large d'une cinquantaine de centimètres, parallèle à l'axe du monument, à env. 3,50 m du piédroit nord-ouest de l'entrée ; ce mur ne semble pas se prolonger à l'intérieur de l'amphithéâtre.

Aucun mur de soutènement ne bordait la rampe d'accès à l'extérieur du monument. La différence de niveau (1,50 m au maximum, à l'entrée) entre le sol de la rampe et le terrain de l'époque de la construction était simplement rattrapée par un talus dont la pente maximum était d'env. 60 %. La direction exacte et l'ampleur de la rampe extérieure sont encore inconnues.

De l'autre côté du grand axe, on a repéré le piédroit sud-est de l'entrée sud-ouest⁵ ; cette dernière est large d'env. 5 m à l'extérieur et de 4,84 m du côté intérieur. Butant contre le mur d'enceinte, à quelque 65 cm de l'extrémité du piédroit, l'amorce du mur, très mal conservé, qui borde la rampe au sud-est, a également été découverte. Cette dernière était donc large d'un peu plus de 6 m.

³ Si des gradins en pierre ou en maçonnerie avaient existé à l'époque antique, on aurait nécessairement retrouvé des traces de leurs fondations.

⁴ De très nombreux amphithéâtres ou théâtres ont possédé, en tout ou partie, des gradins en bois.

⁵ L'autre piédroit a déjà été repéré en 1979.

Au sud, dans le talus de la *cavea*, on a retrouvé deux petits tronçons de murs, pas tout à fait perpendiculaires ; ce sont les seuls témoins d'une petite tribune qui occupait l'angle formé par le mur du podium et le mur qui bordait la rampe. Tout le secteur a été fortement ravagé, probablement par un bras de la rivière, qui s'est engouffré dans l'amphithéâtre par son entrée sud-ouest. Les dimensions exactes de cette tribune ne pourront être évaluées qu'une fois l'exacte situation des murs de la rampe et du *podium* déterminée (leurs fondations sont certainement conservées, si ce n'est une partie de leur élévation).

Quelques sondages nous ont permis de retrouver le mur du *podium*. Son état de conservation est très variable : par endroits, il a beaucoup souffert de la poussée du talus de la *cavea*⁶ et a été très endommagé. Il est conservé au maximum sur une hauteur de 2,83 m. A l'origine, il était revêtu, du côté de l'arène, d'une couche de mortier au tuileau⁷.

Au nord-ouest de la rampe nord-est, on a retrouvé, sous un pan de mur versé, non pas la base du mur du *podium*, mais une dalle de schiste qui doit probablement être interprétée comme le seuil d'un nouveau *carcer* qui s'ouvrait sur l'arène.

Avant de pouvoir dégager le mur du *podium* et ceux des rampes d'accès à l'arène, il faudra tout d'abord les doubler, du côté de la *cavea*, par un mur de soutènement en béton, qui contiendra, à la place du mur antique, la poussée du talus. C'est ce travail de longue haleine qui a été entrepris en 1982.

B. INSULA 6, SECTEUR SUD-OUEST, RUE DU NYMPHÉE ET QUARTIER AU SUD-OUEST DE L'INSULA 6 (pl. IX)

(Parcelle no 10629)

Au printemps 1981, nous sommes intervenus sur ce site en raison du projet de construction d'un immeuble et d'un garage souterrain attenant⁸. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'immeuble est en construction et nous achevons nos recherches à l'emplacement prévu pour le garage souterrain. Au début de l'été, nous entreprendrons la fouille de la rampe d'accès à ce dernier.

Ainsi le secteur menacé n'est pas encore complètement exploré ; il nous est par conséquent impossible d'en présenter ici une étude détaillée,

⁶ Se reporter *infra* p. 163, note 21.

⁷ Ce mortier contient beaucoup de fragments de tuile plus ou moins concassés, qui lui donnent une couleur rose et qui, activant la carbonatation de la chaux, le rendent très résistant et étanche.

⁸ Notre chantier a été désigné par le mot « Aïda », du nom de l'immeuble qui s'y construit.

qui prendra certainement passablement de temps. Dans l'attente de cette dernière, et malgré le fait que nos travaux ne soient pas encore terminés, il nous est apparu intéressant de les présenter sommairement ici ⁹.

Situation (fig. 1)

Les structures découvertes bordent la *rue du Nymphée*, près de son intersection avec la *rue Principale*. Du côté nord-est de cette rue par laquelle, semble-t-il, on entrait dans la ville romaine après avoir franchi le col du Grand-Saint-Bernard ¹⁰, le secteur mis au jour appartenait à l'*insula* 6. Il était bordé, au nord-ouest, par un étroit *ambitus*, large de 50 cm, déjà découvert par C. Simonett en 1938/39, à l'occasion de la fouille de l'angle ouest de l'*insula* ¹¹. Ainsi nous avons pu raccorder nos fouilles avec celles de l'archéologue grison ¹².

Par déduction, nous avons proposé ¹³ de reconnaître dans l'angle ouest de l'*insula* 6 quelques-unes des six boutiques (« tavernes ») appartenant à la *fabrica* que mentionne une inscription de la fin du III^e siècle ou du début du III^e siècle de notre ère, découverte près du carrefour ¹⁴.

De l'autre côté de la *rue du Nymphée*, quelques murs de façade ont été repérés à l'occasion de la pose d'un collecteur d'égout, en limite de notre chantier ; d'autres, plus au sud-est, ont été découverts en 1982. Ces murs étaient plus ou moins alignés sur l'axe de la rue, mais les locaux qu'ils délimitaient n'appartenaient pas à une *insula* régulière ¹⁵ (ne serait-ce qu'en raison de la présence du temple gallo-romain I à l'emplacement où devrait se situer son angle nord). Au nord-ouest, la limite de ces constructions était, selon toute vraisemblance, parallèle à l'axe du sanctuaire, donc oblique par rapport au tracé des rues. Une petite ruelle, large d'env. 3,50 m, séparait les deux complexes.

⁹ Un bref rapport sur la campagne de fouilles 1981 (à l'exception de l'amphithéâtre) a déjà paru. Cf. F. Wiblé, AS 5, 1982, 1. Voir aussi ASSPA 65, 1982, pp. 201-202.

¹⁰ Cf. F. Wiblé, Guide, p. 15.

¹¹ Cf. C. Simonett, pp. 84-93.

¹² Nous avons non seulement retrouvé le mur sud-est de l'*ambitus* déjà mis au jour par C. Simonett et des éléments du portique bordant l'espace 19, mais nous avons aussi repéré des tranchées qu'il avait ouvertes. Nous avons observé un léger décalage de quelques décimètres dans le sens sud-ouest/nord-est (mais pas dans le sens sud-est/nord-ouest) entre les fouilles de l'archéologue grison et les nôtres. Nous avons donc remplacé les structures de l'angle ouest de l'*insula* 6 découvertes en 1938/39 par rapport à notre plan.

¹³ Cf. F. Wiblé, Guide, pp. 25-27, fig. 35.

¹⁴ Traduction de l'inscription, empruntée à P. Collart, Inscriptions latines de St-Maurice et du Bas-Valais, RSA 1941, p. 18 : « Titus Coelius ... nianus, personnage de rang équestre, procurateur de nos empereurs, a restauré ce bâtiment, détruit de fond en comble, avec son portique et ses six boutiques, toutes choses consumées par le feu, et il y a fait construire une salle d'étude chauffée, entièrement neuve ».

¹⁵ Il en va de même des constructions qui bordaient la *rue du Nymphée* plus au nord-ouest, en regard de l'*insula* 1. Cf. F. Wiblé, AV 1976, pp. 146-147 et 158.

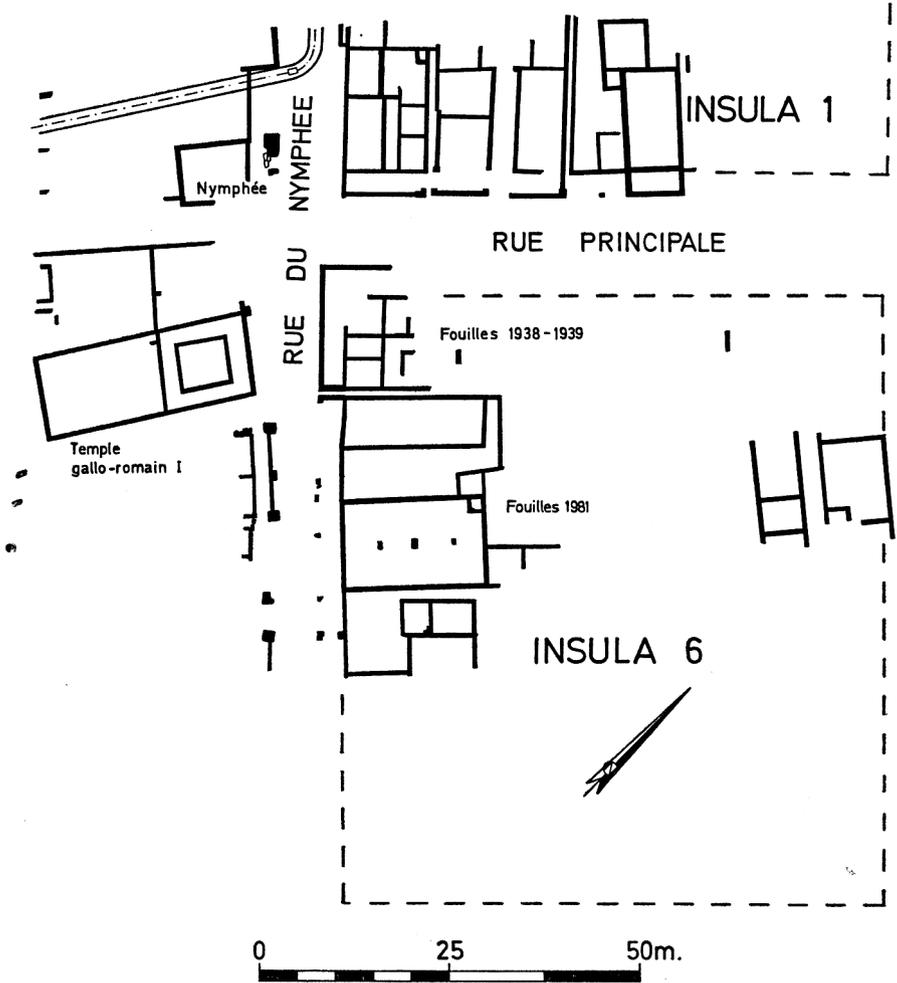


Fig. 1 : Martigny, *insula* 6, fouilles 1938/1981
Plan d'ensemble. Ech. 1 : 1000.

1. INSULA 6, SECTEUR SUD-OUEST (pl. I)

Etat dernier des constructions

La plupart des locaux et espaces appartenant à l'insula 6, découverts en 1981, avaient une fonction liée, semble-t-il, à des activités commerciales, que l'on aimerait mettre en relation avec la *rue du Nymphée* qui est, nous le supposons, le prolongement de la route venant du Grand-Saint-Bernard ; nous hésitons cependant à le faire dans la mesure où seul un espace s'ouvrait sur cette dernière.

Au nord-ouest de notre chantier se trouvaient les deux cours 19¹⁶ et 24 (pl. II, A) ; celle qui bordait l'*ambitus* (de $18,12 \times 6,04$ m = 60×20 pieds de $0,302$ m¹⁷) était en quelque sorte englobée dans l'autre qui seule s'ouvrait sur le portique par un large seuil¹⁸ sous lequel avait été aménagé un petit canal qui devait s'écouler dans le fossé de la *rue du Nymphée*. Les derniers sols constatés dans ces cours étaient composés, pour l'essentiel, de gravier et de très nombreux fragments de tuile. On peut remarquer que le niveau de ces sols accusait une légère pente en direction du nord-est (env. 2,5 %). Il était au sud-ouest, inférieur d'env. 35 cm à celui des sols constatés dans le portique ; nous y reviendrons. La cour 19 ne s'ouvrait que sur la cour 24, par un large seuil¹⁹. Dans l'angle est de cette dernière avait été construit un petit local, long de 3 m, qui ne s'ouvrait qu'au nord-est.

On a pu observer, à env. 1,10/1,20 m du mur qui fermait la cour 24 au sud-est, un alignement de trous de poteau, espacés en moyenne de 2,30 m. Ces derniers témoignent de la présence d'un appentis le long de ce mur. Au sud-est de la cour 24 s'étendait un vaste entrepôt de $17,90 \times 11,20$ m (soit un peu plus de 200 m²) dont le sol en mortier assez grossier, mais très résistant, était encore en très bon état de conservation, de même que le crépi intérieur des murs, en simple mortier de chaux (pl. II, A). On peut remarquer que cet espace ne possédait pas exactement la même orientation que les autres structures découvertes dans ce secteur. La raison de cette anomalie nous échappe. Ses murs étaient larges d'une soixantaine de centimètres (env. 2 pieds romains) et étaient élevés par assises régulières de deux pieds de hauteur également. Nous avons pu constater qu'un pan du mur nord-est, couché dans le local 36, devait avoir une hauteur d'au moins 4,20 m (certainement plus). Différentes assises ont en

¹⁶ L'espace désigné ici sous le no 19 correspond aux espaces 18 et 19 de C. Simonett. Le muret repéré par l'archéologue grison, qui séparait ces deux locaux, avait été arasé très tôt.

¹⁷ Le pied romain est généralement de 0,296 m, mais il peut varier, suivant les lieux et les époques. Le rapport exact de 1 à 3 des dimensions de la salle n'est pas un hasard ; or ces dimensions ne sont pas des multiples en chiffres ronds, d'un pied de 0,296 m, mais d'un pied de 0,302 m. Ce pied a, semble-t-il, aussi été utilisé pour le local 36 (voir p. 164).

¹⁸ Env. 3,78 m, montants compris. La cour 24 est large, au sud-ouest, de 6,65 m et longue d'env. 20,25 m.

¹⁹ Env. 3,40 m, montants compris.

effet été repérées en pratiquant une coupe à travers ce mur²⁰. Elles étaient visibles du fait qu'à l'époque romaine, les maçons réglèrent le niveau au-dessus de chacune d'elles et en reconstruisaient une autre, une fois la prise du mortier faite. Ainsi on distinguait clairement les deux couches de mortier²¹.

Trois bases en pierre taillée ont été retrouvées dans l'axe du dépôt. Celle du centre, en calcaire, possédait d'importantes fondations, tandis que les autres reposaient à même le sol en mortier. Comme leur face supérieure ne conservait aucune trace de maçonnerie, on peut penser que les piliers qui soutenaient ces bases et qui supportaient la toiture, étaient en bois. Dans l'angle nord du local, une petite construction presque carrée (1,83 × 1,69 m) avait été édiflée avant la pose du sol. On en ignore la destination. Nous ne possédons aucun renseignement, ni sur la nature des marchandises que pouvait abriter ce dépôt, ni sur sa disposition intérieure. On a bien repéré un certain nombre de trous dans le sol en mortier, dans lesquels pourraient avoir été calés des poteaux, mais leur disposition n'était apparemment pas ordonnée ; seraient-ils à mettre en relation avec la construction d'étagères que l'on s'attendrait à trouver dans un tel local ?

Ce dépôt ne s'ouvrait que sur la cour intérieure 34 par un large seuil en bois d'env. 3,50 m de largeur²². On peut s'étonner de ce qu'il ne s'ouvrait pas sur le portique. Cela s'explique par le fait que ce dépôt a été construit bien en contrebas de la *rue du Nymphée*. Son sol en mortier a été en effet établi à un niveau inférieur de 75 cm env. à celui du portique²³.

La cour 34, large, au sud-ouest, de 9,80 m, accusait une pente assez considérable (de l'ordre de 5 %) en direction nord-est et possédait une sorte de sol en terre battue.

Quelques trous de poteau, situés, *grosso-modo*, dans le prolongement du mur nord-ouest du grand dépôt (légèrement décalés vers le sud-est) témoignaient vraisemblablement d'une séparation en deux parties de cette cour, peut-être sous la forme d'une palissade ou d'une barrière.

²⁰ Cf. F. Wiblé, AS 5, 1982, 1, pp. 4-5, fig. 6 (la photographie a été inversée à l'imprimerie).

²¹ De ce fait, les assises ne sont pas très bien liées les unes aux autres. Ce n'est pas important quand les murs ne subissent qu'une pression verticale ; mais lorsqu'ils en subissent une latérale, les assises ont tendance à se décoller. Cela explique, en partie, le mauvais état de conservation du mur du *podium* de l'amphithéâtre qui a subi la pression du talus en remblai de la *cavea*. Ce décollement peut aussi se produire au niveau supérieur des fondations. Ainsi, le mur de la cour 19 bordant le portique avait subi une pression venant du sud-ouest ; ses fondations n'avaient pas bougé, mais le mur s'était en quelque sorte cassé et n'était plus rectiligne, comme à l'origine.

²² Dimensions de la poutre : 4,20 × 0,48 m, pour une épaisseur de 0,25 m. Elle était encastree dans les têtes du mur. La largeur (env. 3,50 m) a été obtenue en estimant que les montants, en bois certainement, étaient larges d'une dizaine de centimètres.

²³ Le niveau du portique nous est indiqué par celui de la retranche de fondation du mur qui le bordait.

C'est dans cette cour que furent retrouvés, devant le local 37, le linteau et un montant en schiste d'une fenêtre qui était garnie de barreaux en fer de section quadrangulaire (onze verticaux et trois horizontaux). Le cadre intérieur de cette fenêtre avait env. 90 cm de côté (fig. 2). Ces deux éléments étaient compris dans un pan effondré du mur qui limitait la cour au nord-est, mais dont nous n'avons pas pu retrouver la base qui se situe sous un chemin.

A quel genre de bâtiment appartenait cette fenêtre si bien protégée ? On pense tout de suite à une prison. Peut-être n'était-ce cependant là que la demeure d'un riche propriétaire qui craignait les malfaiteurs, quand bien même cette fenêtre donnait sur une cour intérieure, donc privée.

Deux autres locaux de dimensions relativement modestes s'ouvraient également sur la cour, au sud-est. Le local 36 était carré ; il mesurait 4,53 m de côté, c'est-à-dire 15 pieds de 0,302 m. Il était pourvu d'un sol en mortier situé quelques centimètres au-dessous de celui du grand dépôt. Il communiquait avec la cour 34 par une porte dont le seuil était fait d'une poutre encastrée dans la maçonnerie²⁴. Ses parois étaient revêtues d'un simple crépi de mortier de chaux.

Le local 37, lui, possédait au même niveau, un sol de mortier au tulleau ; il devait être de même largeur que le local 36. Sa partie sud-est était chauffée au moyen d'une installation d'hypocauste « classique ». Le seuil qui le mettait en communication avec la cour 34 devait être de même largeur que celui du local 36²⁵.

Le mur qui bordait au sud-est ces deux locaux était le même que celui du grand dépôt, élevé cependant sur une moindre largeur (env. 46 cm).

Le secteur sud-est de notre chantier semble n'avoir été occupé, dans un dernier temps, que par un vaste espace, sorte de cour, dont les derniers niveaux d'occupation étaient caractérisés par la présence de beaucoup de cendre et de bois calciné. Dans cette cour se trouvaient deux petits locaux chauffés (42 et 44), ainsi qu'un assez grand local de service annexe (48). Le local 44 (d'env. 5,50 × 3,94 m) était pourvu, sur la majeure partie de sa surface, d'une installation d'hypocauste classique, en communication directe avec le foyer (*prae-furnium*) en dalles de schiste aménagé dans le local 48. Trois petites cheminées faites de *tubuli*, aux angles ouest et nord de la partie chauffable, assuraient le tirage. Un canal recouvert en majeure partie de dalles de schiste, prenait son origine dans la partie sud du local 44, passait sous le seuil séparant les deux locaux et se prolongeait jusqu'à la paroi sud-est du local 42 dont les dimensions étaient de l'ordre de 3,94 × 3,15 m ; il faisait alors un coude en direction de l'angle ouest de cette dernière où une cheminée formée de *tubuli* superposés créait le tirage nécessaire pour que l'air circule et chauffe la salle (fig. 3, B, pl. IV et V, A).

²⁴ Dimensions de la poutre encastrée : 1,82 × env. 0,40 m, pour une épaisseur de 0,23 m. On peut estimer la largeur du seuil à env. 1,40 m, montants compris.

²⁵ Dimensions de la poutre encastrée : 1,75 × 0,40 m pour une épaisseur de 0,16 à 0,18 m.

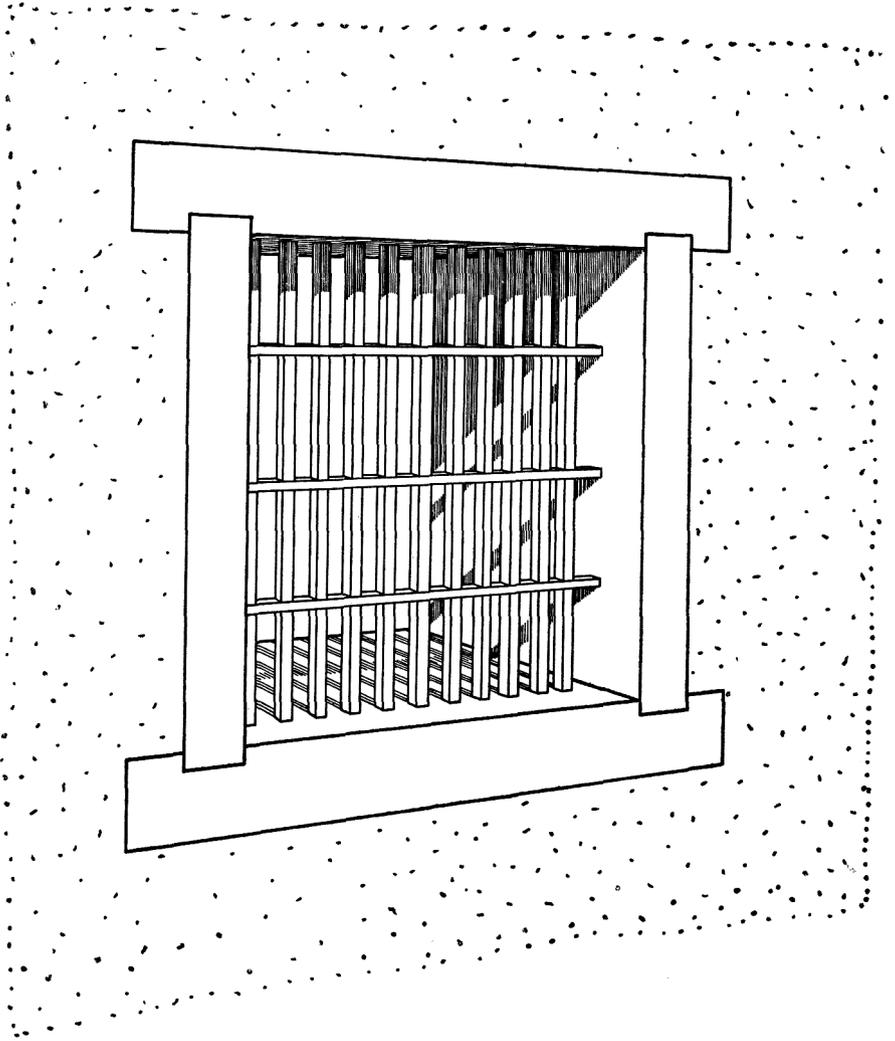


Fig. 2 : Martigny, *insula* 6, cour 34. Reconstitution de la fenêtre à barreaux.

Il est étonnant de constater que l'accès à ces locaux se faisait par le local de service. Le seuil était fait de deux poutres encastrées dans la maçonnerie, longues de 1,15 m, épaisses d'env. 8 cm et larges en moyenne de 14,5 et 28 cm. L'entrée était large de 1 m, montants compris.

Le seuil qui mettait en communication les locaux 42 et 44 est en calcaire bien poli, encastré dans la maçonnerie (pl. III, A). On y remarque encore les trous d'encastrement de deux crapaudines dans lesquelles pivotaient les gonds des portes. Comme la largeur du seuil, compte tenu des montants, dont le lit d'attente est taillé dans la pierre²⁶, n'était que de 94 cm, on peut supposer que la porte n'était pas à double battant. Les deux cavités ne sont peut-être pas contemporaines (le seuil était du reste en remploi à cet emplacement) ; l'une a été vraisemblablement retaillée, soit parce que l'on voulait changer l'axe de la porte, soit parce que la première était défectueuse (une fissure importante traverse la cavité située au nord-ouest). Les sols de ces locaux étaient en mortier assez grossier, très résistant, qui contenait de nombreux fragments de tuile non concassés.

Dans une ultime étape, le local 42 n'était plus chauffé par son sous-sol, pour des raisons que nous ignorons. Ses murs avaient été recrépis avec du simple mortier et un foyer semi-circulaire, en fragments de tuile liés au mortier avait été construit dans son angle est (pl. III, A).

On peut aussi signaler deux structures d'époque indéterminée, mais tardive : un mur sud-ouest/nord-est avait été construit, en pierres sèches, dans le local 44, au-dessus de la démolition de l'hypocauste ; long de 1,80 m, il s'appuyait contre le mur nord-est de la salle. C'était un témoin d'une occupation du quartier déjà ruiné. L'autre structure était la petite construction rectangulaire 51 (1,30 × 1,50 m), adossée à l'angle nord du local 44, en murs de pierres sèches larges d'une cinquantaine de centimètres. L'intérieur de cette construction était rempli de matériel de démolition, presque jusqu'au niveau des alluvions naturelles, bien au-dessous de ses fondations. Était-ce là un puits perdu ? Le local de service 48 (env. 8,00 × ? m) possédait un sol constitué, pour l'essentiel, de limon brûlé mélangé à des cendres. Il devait être accessible depuis le sud-est. Ce local était de dimensions trop considérables pour n'avoir été que la salle de chauffe, avec un seul foyer, de l'hypocauste 44. Notons la présence, dans son angle nord, non loin du foyer, d'une fosse remplie de matériel archéologique, utilisée donc comme dépotoir, bordée, contre les fondations des murs, de dalles de schiste disposées presque verticalement. Ces dalles avaient vraisemblablement pour fonction d'éviter le minage des fondations des murs. Au-dessus de cette fosse avait été aménagé un foyer dont le fond, en fragments de tuile, s'était affaissé du fait du tassement du remplissage de la fosse. Deux bases de potence en pierre (l'une était formée d'un élément de meule en serpentine) étaient adossées, de part et d'autre du foyer, au mur séparant le local de service et l'hypocauste 44.

²⁶ Les montants en bois (on en a retrouvé les restes calcinés, de même que ceux de la porte) étaient faits de planches épaisses de 3 à 4 cm, contre lesquelles du mortier avait été coulé.

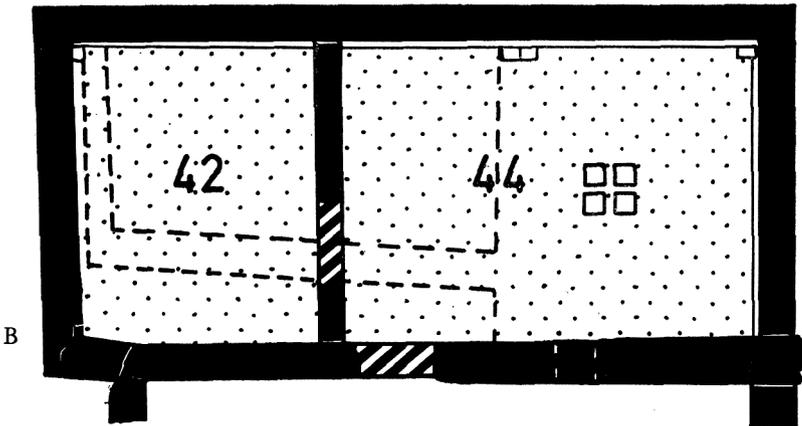
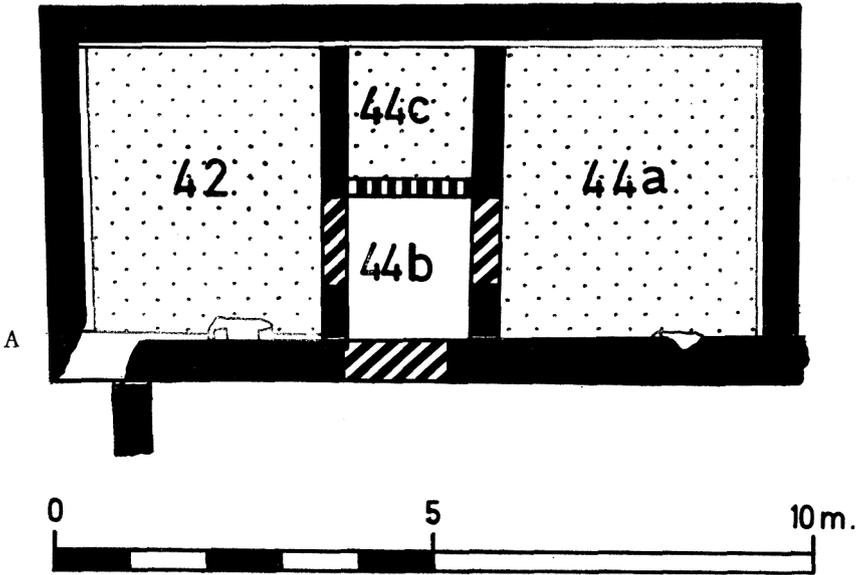


Fig. 3 : Martigny, *insula* 6.
Plans schématiques des deux principaux états des locaux 42 et 44. Ech 1 : 100.

Cet espace fut-il aussi utilisé comme cuisine ? L'étude du matériel et la poursuite des fouilles, côté sud-est (avant la construction de la rampe d'accès au garage souterrain) nous l'apprendront peut-être.

Etapas antérieures

L'étude du matériel archéologique n'ayant pas encore pu être entreprise, faute de temps²⁷, il ne nous est pas possible de retracer, même dans ses grandes lignes, l'histoire de cette partie de l'*insula* 6. Nous nous bornerons donc à signaler ici quelques résultats intéressants.

— Les limites d'une très ancienne propriété (époque de Claude encore ?) ont pu être exactement déterminées. Il s'agit du mur sud-est de l'*ambitus* découvert par C. Simonett, du mur qui fermait au nord-est la cour 24 et d'un mur arasé, situé à env. 1 m au nord-ouest du grand dépôt 32²⁸. Ces trois murs étaient liés. L'espace ainsi délimité (d'env. 20,30 × 11,35 m = env. 230 m²) s'ouvrait sur le portique par un large seuil et avait subsisté jusqu'à la construction du grand dépôt. Des petits murs et des cloisons en colombage, éventuellement en briques crues, en nombre limité, l'avaient subdivisé au cours de son existence. C'est la première fois que la grandeur d'une propriété à l'intérieur d'une *insula* a pu être reconnue.

— Dans un premier temps, l'espace 36, qui possédait un sol en mortier situé 70 cm au-dessous du sol du grand dépôt, était fermé au nord-ouest par un mur situé quelque 65 cm en retrait par rapport à celui du dernier état. Il communiquait avec la cour 34 par une porte dont le seuil, en bois, relativement élevé, était précédé par une marche en calcaire. Une cheminée avait été aménagée dans ce mur, non loin de ce seuil (pl. II, B).

— Le grand espace (cour ?) situé au sud-est, était issu de la réunion de plusieurs locaux dont les murs avaient été arasés, à l'exception de ceux des espaces 42, 44 et 48 et des murs de façade. Dans une étape antérieure, les espaces 42 et 44 n'étaient pas pourvus d'une installation de chauffage par le sol (fig. 3 A et pl. V, B). L'espace 42 avait les mêmes dimensions ; c'est son sol en mortier qui constituait le fond du canal de l'installation de chauffage postérieure. Dans son angle sud, une ouverture oblique à env. 75 cm au-dessus de son sol, doit vraisemblablement être considérée comme une sorte de fenêtre plutôt que comme un accès (pl. III, B). Dans son mur sud-est fut aménagée une petite cheminée de forme semi-circulaire, dont le foyer, reposant sur le sol, était constitué d'un lit de fragments de tuile ; ses parois intérieures étaient également composées de fragments de tuile (avec beaucoup de petites pierres dans la partie inférieure), recouverts d'une couche d'argile. Le bord et le foyer formaient une saillie par rapport au parement du mur (pl. III, B). Cette dernière, comme les parois de la salle, était enduite d'un simple mortier grisâtre, lissé. Un seuil

²⁷ La restauration de la grande majorité des objets métalliques (dont les monnaies) n'a pas encore débuté.

²⁸ Du fait de l'orientation divergente du grand dépôt 32, la distance entre ce dernier et le mur arasé était de 1,40 m au sud-ouest et de 0,73 m au nord-est.

en bois, situé au même emplacement que le seuil en calcaire postérieur, la mettait en communication avec l'espace 44, qui était alors subdivisé en trois espaces (fig. 3 A). Le petit vestibule 44 b, dans lequel on pénétrait déjà par le local de service 48, était prolongé par une sorte de petit réduit au sol surélevé d'env. 27 cm (44 c). Il permettait l'accès aux locaux 42 et 44 a. Ce dernier, dans lequel sera installé plus tardivement l'hypocauste (les pilettes reposant sur son sol en mortier), était lui aussi pourvu d'une petite cheminée encastrée dans son mur sud-est, aux parois de fragments de tuile uniquement, ne formant pratiquement pas de saillie.

— Sous les premières couches d'occupation, nous avons presque toujours²⁹ repéré des traces de labours antérieurs à l'époque de la fondation par Claude de la ville romaine, semblables à celles découvertes en 1979 dans le secteur sud de l'*insula* 1³⁰.

Portiques

Quelques dalles posées à plat et quelques pierres de calage de poteaux témoignaient de l'existence de portiques tardifs, attenants aux constructions de l'*insula* 6. Quelques-unes de ces dalles (sur lesquelles reposaient certainement des poteaux en bois) étaient situées sur une couche de démolition recouvrant d'étroits murs ou banquettes en maçonnerie.

Du fait d'une tranchée ouverte en 1938/39 par C. Simonett, nous ne savons pas si, dans un dernier temps, de telles structures bordaient la cour 19. La base en calcaire repérée par l'archéologue grison appartenait à un portique bien antérieur.

L'emplacement de deux poteaux, dont on a repéré les pierres de calage, en regard des angles sud et ouest du grand dépôt 32, au milieu du portique, est surprenant. Une rangée de trous de poteau, avec leurs pierres de calage, qui n'appartenaient pas à l'ultime état, a aussi été découverte au milieu de l'espace réservé au portique de la cour 19. Ces poteaux ont vraisemblablement été placés ainsi, de peur qu'ils ne soient minés par l'eau s'écoulant dans le fossé de la rue.

Les murs d'appui des portiques qui ont été repérés n'appartiennent pas à l'ultime état des constructions. Relativement étroits, ils avaient dû supporter des superstructures assez légères, en bois probablement. Certains ont été construits sur le bord du fossé, déjà partiellement comblé, qui séparait le portique de la voie³¹. Le mur d'appui du portique du grand dépôt était en maçonnerie, tandis que celui qui le prolongeait au sud-est était en pierres sèches. Ce dernier supportait peut-être simplement une poutre horizontale sur laquelle étaient encastrés des poteaux verticaux.

²⁹ Ces traces ont été repérées non seulement dans ce secteur, mais également sous la rue et sous les portiques. Elles n'étaient pas conservées au-dessous des fossés de la rue.

³⁰ Cf. F. Wiblé, AV 1981, p. 98.

³¹ Le mur d'appui du portique du grand dépôt 32 s'était légèrement incliné vers le sud-ouest ; sa base avait vraisemblablement été minée par les eaux qui s'écoulaient dans le fossé de la rue.

Une base maçonnée en forme de L, à laquelle faisait face un mince socle adossé au mur de façade, avait été construite au-dessus de cette fondation en pierres sèches, mais à la même époque, et correspondait à une ancienne séparation du grand espace contigu. Au sud-est de cette base, le mur en pierres sèches avait été construit au-dessus d'une mince couche de démolition recouvrant un ancien mur en maçonnerie.

Dans une phase ancienne, le portique bordant la propriété située sous la cour 19 et, partiellement, sous la cour 24, possédait, lui aussi, deux bases d'angle en L, dont les arêtes étaient formées de moellons de tuf, entre lesquelles étaient disposées deux autres, quadrangulaires. Ces bases d'angle étaient reliées à la façade des constructions par des seuils.

Les différents sols des portiques, composés pour l'essentiel, de couches de remblai ou de tout-venant, étaient situés généralement à un niveau plus élevé que celui des locaux qu'ils bordaient. L'accès à ces derniers, s'il y en avait un, se faisait soit par une marche (que formait le seuil), soit simplement par une petite rampe en assez forte déclivité. On peut donc penser que, de tout temps, des portiques ont existé, sous une forme ou sous une autre³² : il était indispensable que les eaux pluviales soient acheminées directement dans le fossé de la rue, afin d'éviter des inondations à l'intérieur de l'*insula* et pour protéger les murs de façade de l'humidité.

2. QUARTIER AU SUD-OUEST DE L'INSULA 6

Notre connaissance des constructions qui bordaient la *rue du Nymphée* au sud-ouest est très limitée. En 1981, nous avons dû découvrir et fouiller très rapidement les murs de façade et quelques mètres carrés des espaces I à IV, avant la pose d'un égout ; en 1982, nous avons étendu la limite de notre chantier jusqu'au mur de façade des espaces V à VII.

Ces constructions n'appartenaient pas, nous l'avons dit, à une *insula* régulière³³. Les murs de façade ne formaient pas une ligne continue et ne possédaient pas la même orientation. On les avait cependant alignés tant bien que mal sur l'axe de la *rue du Nymphée*³⁴. Du fait de l'exiguïté de nos fouilles, il ne nous est pas possible d'en préciser la destination.

Aussi étrange que cela paraisse, le mur le plus ancien, dans la chronologie relative, était celui qui était situé le plus au sud-est³⁵ ; il bordait, dans un premier état, les espaces V à VII. Par la suite, il avait été partiellement arasé pour faire place à une entrée large de 7,35 m, dont les bords étaient formés par des têtes de mur en reprise de maçonnerie. On ne sait

³² En bordure des portiques, on a repéré un certain nombre de trous de poteau, d'alignements de pierres, de murets, etc., appartenant à différentes phases de construction.

³³ Cf. *supra*, p. 160.

³⁴ Il en va de même des murs de façade du quartier situé au sud-ouest de l'*insula* 1. Cf. F. Wiblé, AV 1976, p. 147.

³⁵ On s'attendrait plutôt à ce que les plus anciens murs en maçonnerie soient les moins éloignés du centre de l'agglomération.

du reste pas si ces espaces étaient vraiment distincts, dans un avant-dernier état, car on n'a pas repéré de mur en retour d'équerre. Dans une ultime étape, le mur de façade de l'espace V avait été arasé, puis recouvert du même sol en mortier de chaux que l'espace réservé au portique³⁶, à une altitude relativement élevée, vraisemblablement lors de la construction des fondations de grandes piles.

Le mur nord-ouest de l'espace IV, décalé de quelques décimètres par rapport à un mur antérieur arasé, était très tardif. Lors de sa construction, le mur de façade avait été soit partiellement démoli, soit, plus probablement, arasé lui aussi.

De l'autre côté du petit passage III, au sol de gravier, large de 1 m, dont l'extrémité était marquée par des dalles de schiste, les espaces I et II étaient délimités par des murs très tardifs. Les structures repérées en façade pourraient n'avoir supporté que des seuils ou des poutres d'appui en bois et la paroi séparant les espaces I et II semble avoir été arasée à une époque tardive.

Les dernières couches d'occupation et les derniers sols constatés dans ce secteur se trouvaient à un niveau un peu plus élevé que ceux repérés dans l'*insula* 6, mais cependant inférieur à celui des dalles de la rue et des portiques.

La découverte, à proximité immédiate de l'angle nord de l'espace I, d'une grande dalle de schiste qui supportait apparemment une base de colonne indique-t-elle que cet angle était marqué par une colonne ? Ce serait surprenant, dans la mesure où cet espace était bordé d'un portique côté nord-est et que, le long de la ruelle qui longeait le temple gallo-romain I, l'existence d'un portique n'est pas envisageable. Les espaces I et II auraient-ils formé, dans une ultime étape, une sorte de halle couverte ?

Portiques

Les quelques murs de portique repérés en regard des espaces I, II, VI et VII étaient relativement tardifs ; leurs niveaux de fondation montraient qu'à l'époque de leur construction, le sol des portiques était en contrebas de la voie. Les coupes stratigraphiques pratiquées au travers de la rue indiquent que, de tout temps, un trottoir la bordait au sud-ouest comme, du reste, de l'autre côté.

La découverte de trous de poteau nous prouve que tous les trottoirs avaient été couverts, à certaines époques en tout cas. On ne saurait cependant prétendre qu'ils l'avaient toujours été, bien que cela ait été rendu quasiment nécessaire, comme de l'autre côté de la rue, par la différence de niveau entre les trottoirs et les espaces qu'ils bordaient.

Cinq importantes fondations de maçonnerie tardives avaient été construites sur les murs des portiques et dans leur alignement. Quelques indices nous poussent à croire qu'une sixième avait été établie à un emplacement qui fut traversé, vers 1963, par une tranchée pour la pose de l'égout

³⁶ Ce sol s'étendait jusqu'à l'espace VI, et peut-être jusqu'à l'espace VII, après arasement de leur mur de façade.

de l'immeuble « La Martinière », en regard du mur séparant les espaces IV et V. Elles n'étaient pas situées à intervalles réguliers ; trois d'entre elles avaient été construites en regard de murs séparant les différents espaces, comme si l'on voulait respecter, dans la mesure du possible, l'ordonnance des façades. Les deux bases situées le plus au sud-est avaient été établies, semble-t-il, alors que le mur de façade de l'espace V avait été arasé et recouvert d'un sol en mortier, si elles n'étaient pas contemporaines de ces travaux. Sur la base située en regard du mur qui séparait les espaces II et III, on a relevé l'empreinte de la pile qu'elle supportait ; les dimensions de cette dernière étaient de l'ordre de 76×56 cm.

Quelle était l'exacte fonction de ces bases ? Il est exclu, à notre avis, qu'elles aient été construites pour soutenir des colonnes ou des piliers des portiques qui, au vu des murs de façade et de refend observés, ne pouvaient avoir un aspect monumental. On peut se rappeler qu'en 1975, de l'autre côté du carrefour de la *rue du Nymphée* et de la *rue Principale*, nous avons découvert les restes de quelques structures que nous avons mises en relation avec un nymphée³⁷, connu par une inscription que nous republions ici-même avec le Professeur Denis van Berchem³⁸. Nous avons alors constaté la présence de deux fondations de « massifs » de maçonnerie établis sur le mur du portique P et les avons interprétées, sous toutes réserves, comme les deux dernières piles de l'aqueduc construit en même temps que la fontaine publique. Ces deux fondations se trouvaient dans l'alignement et au même niveau que celles découvertes en 1982. Il se pourrait donc que ces dernières aient supporté des piles de l'aqueduc de Valérien. Cela reste cependant dans le domaine de l'hypothèse, car il est difficile de comprendre (mais cela est valable aussi pour toute autre supposition) les raisons pour lesquelles on a respecté tant bien que mal les façades, au détriment d'une disposition régulière des piles.

Immédiatement sous la couche de démolition, nous avons retrouvé dans le portique qui bordait l'espace VII, une grille de fenêtre en fer complète, à croisillons, qui était fixée dans un cadre en bois d'env. $63,5 \times 46$ cm.

3. RUE DU NYMPHÉE

Pour la première fois à Martigny, nous avons pu avoir la preuve que la *rue du Nymphée* était dallée dans son état dernier, non seulement aux carrefours comme nous l'avons cru³⁹, mais vraisemblablement sur toute sa longueur⁴⁰. Un tronçon de 3,60 m en a été repéré en regard du grand dépôt 32. Il était formé de grandes et épaisses dalles de schiste qui s'éten-

³⁷ Cf. F. Wiblé, AV 1976, pp. 156-157.

³⁸ Cf. *infra*, pp. 177-182.

³⁹ Cf. F. Wiblé, Guide, p. 15.

⁴⁰ La *rue Principale* l'était certainement aussi.

daient sur la largeur de la rue « carrossable », c'est-à-dire 3,90 m (env. 13 pieds). Cette dernière était bombée ⁴¹ (pl. VI).

D'autres dalles ont été découvertes plus au nord-ouest. Toutes reposaient sur une succession de couches de gravier et de tout-venant composant les différentes recharges antérieures de la rue.

Du côté nord-est, cette voie était bordée par un fossé à ciel ouvert qui l'avait de tout temps séparée des portiques. Au sud-ouest, les dalles de la voie butaient contre d'autres, en schiste également, disposées verticalement à quelque distance ⁴² de la limite des trottoirs et portiques. La petite rigole ainsi créée permettait l'écoulement des eaux de surface et empêchait que ces dernières minent les fondations des murs d'appui des portiques ou les sols des trottoirs. L'espace compris entre les dalles verticales et le mur du portique pouvait, lui aussi, être dallé (pl. VI, B).

Si les dalles de la rue n'ont généralement pas été conservées, c'est parce que leur niveau très élevé (env. 20 à 30 cm au-dessous du terrain de l'ancien verger) était un obstacle à la culture. Elles ont ainsi presque toutes été enlevées, à une époque relativement récente, peut-être. Du côté sud-ouest, certaines dalles du bord de la voie, situées à un niveau inférieur, avaient été laissées sur place ; quelques-unes présentaient des traces d'arrachement dans leur partie supérieure et la surface du gravier de la rue était, par endroits, parsemée d'éclats de schiste. Au nord-est, quelques dalles, qui avaient glissé dans le fossé, n'avaient pas été enlevées.

4. CACHET D'« OCULISTE »

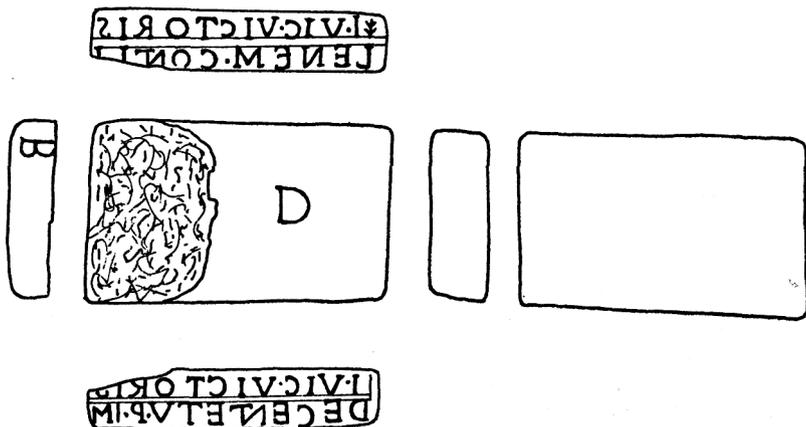


Fig. 4 : Martigny, *insula* 6.
Cachet d'« oculiste » retrouvé au-dessus du seuil 44/48. Ech. 1 : 1.

⁴¹ On a constaté une différence de niveau, par rapport au point le plus élevé, de l'ordre de 25 cm du côté sud-ouest et de 15 cm du côté nord-est. Ce tronçon de rue sera replacé dans la Promenade archéologique.

⁴² Par exemple, à 70 cm du mur des portiques des espaces I et II.

Parmi les très nombreux objets découverts à l'occasion de ces fouilles, on peut signaler la trouvaille d'un cachet d'« oculiste » en schiste brun, au-dessus du seuil séparant le local 44 du local de service 48⁴³. Il présente un texte composé de lettres retournées, gravées de droite à gauche, sur ses deux plus grandes tranches ; son empreinte, sur des préparations ophtalmiques, pouvait donc être lue normalement. Sur une de ses grandes faces se trouve un D et sur une petite tranche un B.

On peut lire les deux textes ainsi :

I(ulii) Vic(torii) Victoris / decentetu(m) p(ost) im(petum)

Onguent « doublement piquant » après un accès (d'inflammation des yeux) de Iulius Victorius Victor.

I(ulii) Vic(torii) Victoris / lenem(entum) cont(ra) li(ppitudinem)

Onguent apaisant contre l'inflammation des yeux de Iulius Victorius Victor.

Il s'agit, à notre connaissance, du dixième cachet d'« oculiste » découvert sur sol suisse. On en retrouve fréquemment en France, en Rhénanie et en Angleterre, exceptionnellement ailleurs.

Qui était donc ce Iulius Victorius Victor ? un oculiste ?, le fabricant ? le dépositaire ? des onguents mentionnés sur son cachet ? Exerçait-il son activité à Martigny ou bien était-il simplement de passage quand il l'a perdu ? Nous ne saurions répondre à ces questions.

Quoi qu'il en soit, cet objet est un modeste témoignage d'une activité médicale ou paramédicale à Martigny dans l'Antiquité.

C. INSULA 2

CALDARIUM DES THERMES PUBLICS ET CAVE

(parcelle no 382)

En été 1981, des travaux d'aménagement des vestiaires et de couverture de la patinoire ont nécessité notre intervention sur ce site. Aux angles ouest et nord de cette dernière, nous avons mis au jour deux secteurs importants qui, heureusement, ont pu être abrités sous une dalle et pourront être intégrés dans la promenade archéologique (fig. 5).

— Le *caldarium* des thermes publics situés dans la partie occidentale de l'insula 2 est contigu au grand local de chauffe, partiellement fouillé en 1975/1976⁴⁴. Il est composé de deux bassins, l'un rectangulaire, l'autre en demi-cercle, aménagés sur les petits côtés d'une grande salle chauffée d'env. 14,50 × 6 m (pl. VII et VIII A). Il est bordé au sud-ouest par un couloir de service qui communique avec le local de chauffe et permet l'accès à deux espaces annexes. Un de ces derniers s'ouvre sur la rue qui sépa-

⁴³ Inv. 2233/1 ; dimensions : 3,95 × 2,38 × 0,78 cm. Une étude plus détaillée de cet objet a été publiée dans F. Wiblé, AS 5, 1982, 1, pp. 7-9.

⁴⁴ Cf. F. Wiblé, AV 1977, pp. 204-211, local F.

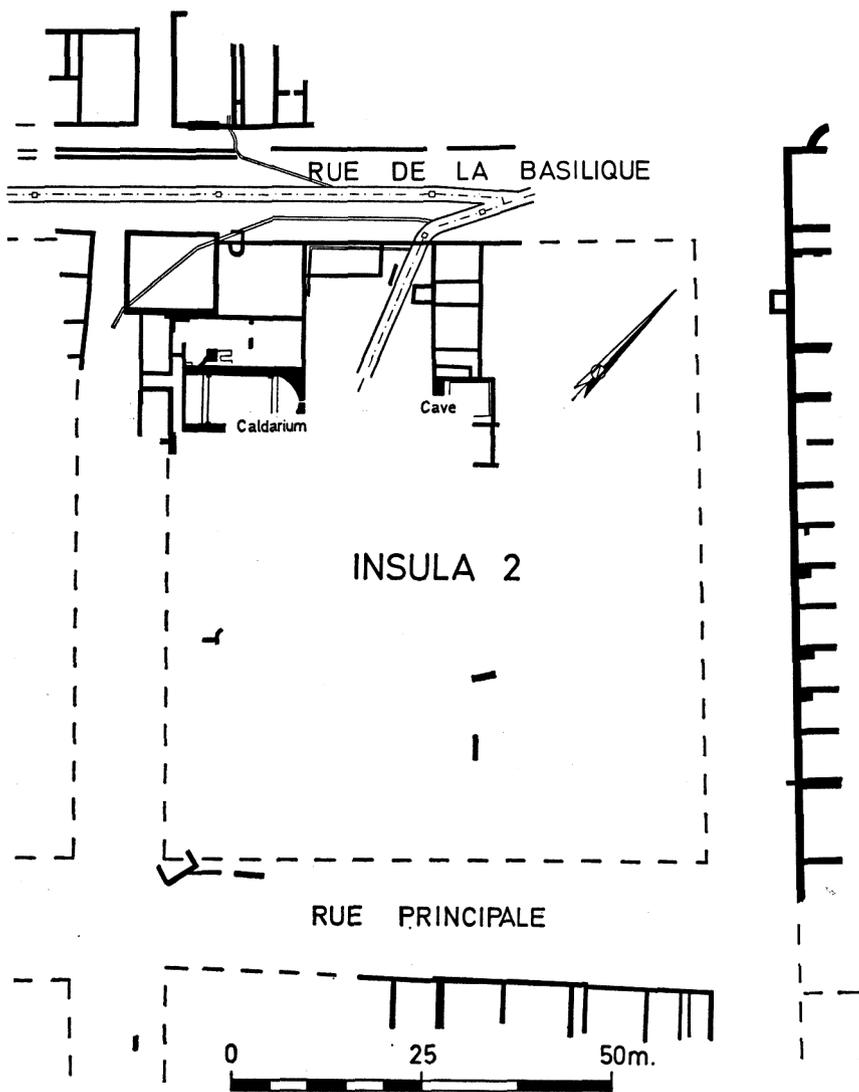


Fig. 5 : Martigny, *insula* 2, fouilles 1975/1981
Plan d'ensemble. Ech. 1 : 1000.

re les *insulae* 1 et 2 par une porte dont le magnifique seuil en calcaire est conservé ; l'autre est l'antichambre d'une grande salle chauffée construite dans l'angle ouest de l'*insula* 2.

Pour pouvoir rendre visitables ces vestiges, nous serons amenés à finir la fouille du grand local de chauffe qui les borde au nord-ouest. Aussi préférons-nous différer la présentation détaillée de ce complexe. Nous y reviendrons après l'achèvement des travaux⁴⁵.

— La cave romaine n'a pas encore été fouillée complètement. Elle présente, dans son mur nord-est, une entrée et deux soupiraux bouchés ; ses dimensions sont de l'ordre de 5,55 × 4,65 m (pl. VIII B). Un petit hypocauste la bordait au sud-est.

Un de nos objectifs de l'été 1982 est de repérer et de dégager l'accès extérieur à cette cave (escalier ou rampe). Nous souhaitons qu'il soit situé favorablement par rapport à la promenade archéologique. Une fois cet accès connu, nous pourrions envisager l'aménagement et la protection de cette cave, dont nous pensons pouvoir terminer bientôt la fouille, en espérant que son fond, pas encore repéré, nous réservera d'agréables surprises. Pour ces raisons, nous en renvoyons également à plus tard la présentation circonstanciée⁴⁵.

D. ÉGOUT ROMAIN SOUS LA RUE DE LA BASILIQUE, AU NORD DE L'INSULA 5

(parcelle no 2975)

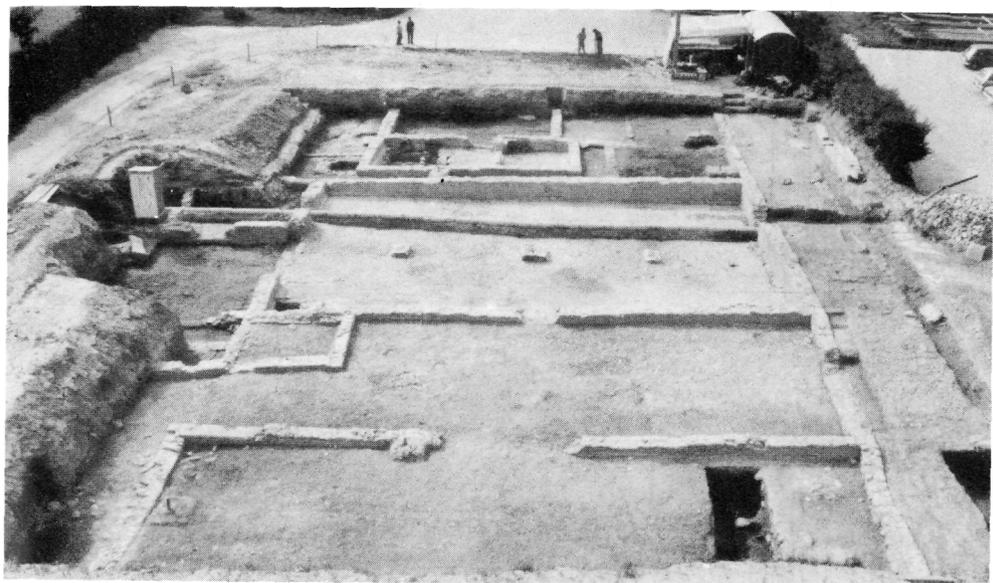
Un petit sondage dans un jardinet, à la rue de la Delèze, nous a permis de repérer un tronçon de l'égout romain déjà découvert en 1975, qui récoltait les eaux usées des thermes publics de l'*insula* 2. Sa pente, sur 320 m, est de l'ordre de 0,9 %, ce que nous avons déjà constaté⁴⁶.

Cet égout semble éviter la basilique du *forum* dans son deuxième état. Il est donc vraisemblablement postérieur ou au moins contemporain de cette dernière. Comme nous avons pu dater sa construction du règne de l'empereur Vespasien (69-79 après J.-C.), nous sommes en droit d'émettre l'hypothèse, sous toutes réserves, que la deuxième basilique du *forum* date, au plus tard, de cette époque. Ainsi, moins de 40 ans après sa fondation (que l'on doit placer entre 41 — avènement de l'empereur Claude — et 47 après J.-C. — mention de la ville sur des bornes milliaires —) *Forum Claudii Vallensium* fut apparemment pourvu d'une nouvelle basilique, plus grande que la première. C'est là un témoignage du développement économique important que connut l'antique capitale du Valais dès sa création.

Martigny, juin 1982

⁴⁵ Une présentation moins sommaire de nos fouilles dans ce secteur a paru dans F. Wiblé, AS 5, 1982, 1, p. 10 et suiv.

⁴⁶ Cf. P. Tissières, Réflexions sur quelques problèmes de l'eau à *Forum Claudii Vallensium*, AV 1978, pp. 184-187. Voir aussi F. Wiblé, AS 5, 1982, 1, p. 13.



A



B

Martigny, *insula* 6, secteur sud-ouest, fouilles 1981
Vue générale (état dernier des constructions) du nord-ouest (A) et du sud-est (B).



A



B

Martigny, *insula* 6, secteur sud-ouest

A : le grand dépôt 32 avec ses bases en pierre taillée, traversé par un égout moderne, vu de l'est. A l'arrière-plan, les cours 19 et 24.

B : local 36. A gauche, le dernier mur 34/36, avec l'emplacement du seuil ; au centre, le premier mur 34/36, avec l'emplacement de son seuil (la poutre en bois a disparu) précédé d'une marche en calcaire ; au premier plan, les restes d'un foyer d'une cheminée encastree dans le mur ; à droite, l'égout moderne. Vue prise du sud-ouest.



A



B

Martigny, *insula* 6, secteur sud-ouest

A : le seuil en calcaire 42/44 et le foyer installé tardivement dans l'angle est du local 42, vus de l'ouest. Sous le seuil, les dalles qui recouvraient le canal de chauffe.

B : la cheminée du local 42, vue du nord-ouest. A droite la fenêtre (?) obturée.



A

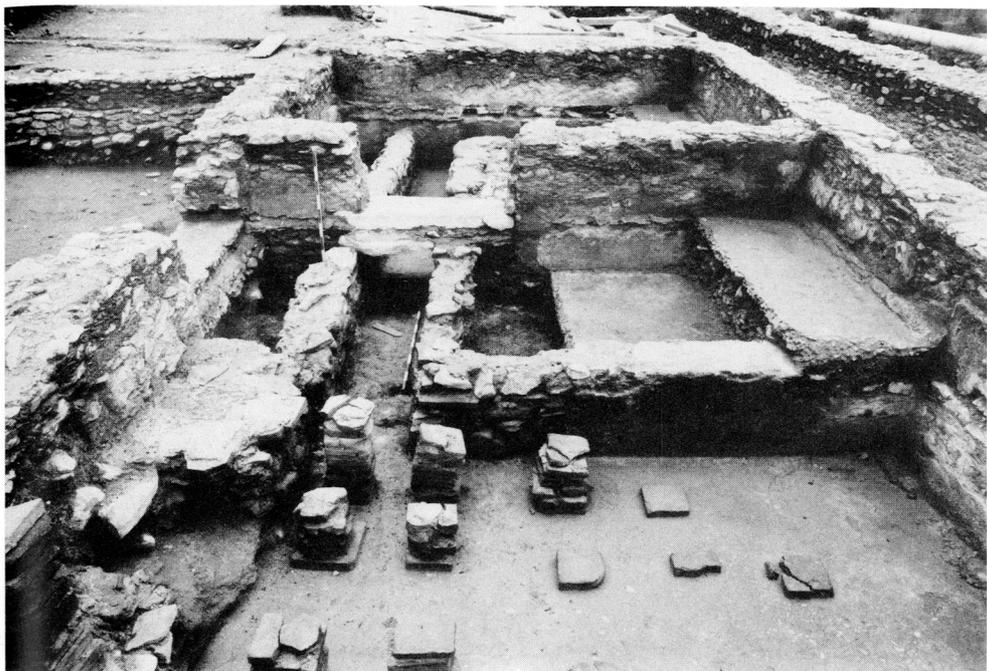


B

Martigny, *insula* 6, secteur sud-ouest, locaux 42 et 44
A : après enlèvement de la couche de démolition.

B : après enlèvement des sols supérieurs.
Photographies prises du nord-est.

PLANCHE V



A



B

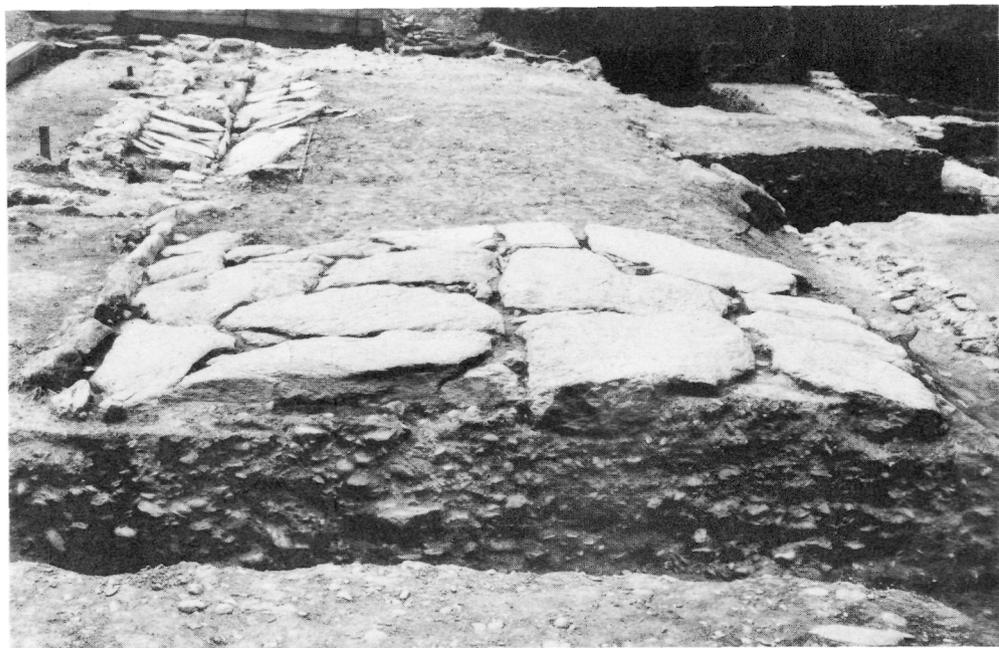
Martigny, *insula* 6, secteur sud-ouest, locaux 42 et 44

A : après enlèvement du lit de pose des sols et des dalles de couverture du canal de chauffe, du nord-est.

B : après enlèvement du canal de chauffe, de l'est.



A



B

Martigny, *rue du Nymphée*, fouilles 1981-1982

A : vue partielle du chantier en 1982, du nord-est.

Au premier plan, les locaux 32 et 24, bordés par des portiques (de différentes époques). Au centre, le corps de la rue et le secteur dallé. A l'arrière-plan, les trottoirs bordant les locaux I à V.

B : le secteur dallé vu du sud-est.

A gauche, la rigole, puis les murs des portiques bordant les espaces I et II.



Martigny, *insula 2*, fouilles 1981
 Vue d'ensemble des fouilles près de l'angle ouest de la patinoire. Au premier plan, des locaux et le corridor de service ; à l'arrière-plan, le *caldarium*, du sud-ouest.



A



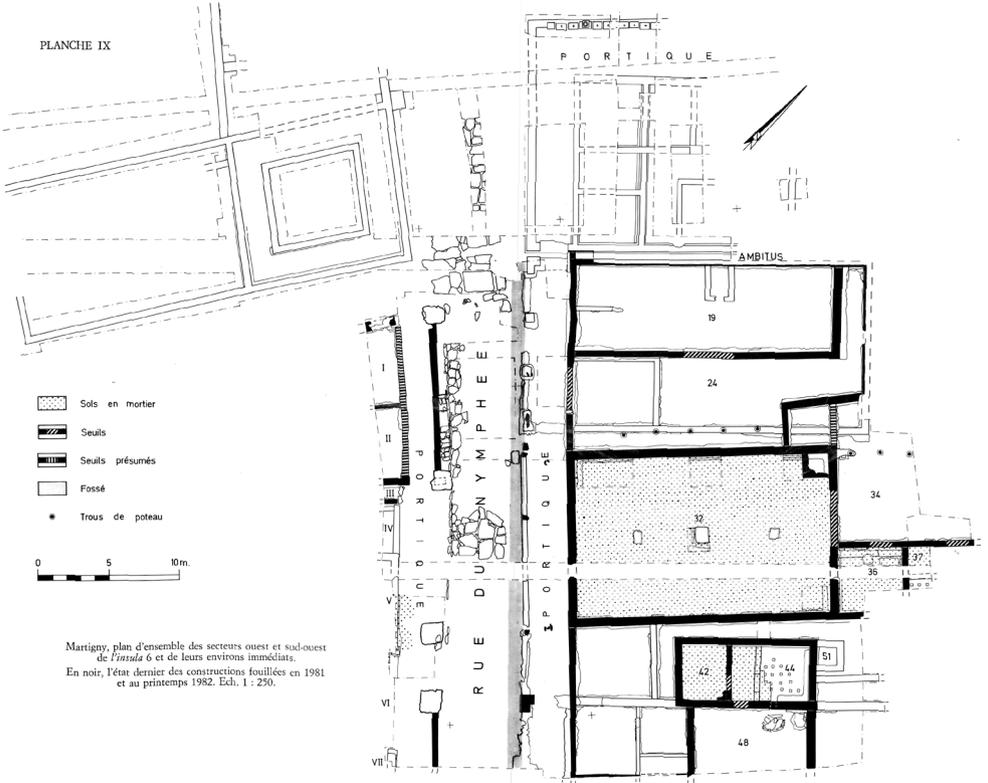
B

Martigny, *insula 2*, fouilles 1981

A : le bassin rectangulaire du *caldarium*, vu de l'est.
On remarque, dans le muret qui le séparait du reste de la salle, un tuyau
d'écoulement en plomb.

B : la cave située sous l'angle nord de la patinoire, vue du sud.
Dans le mur du fond, les deux soupiraux et la porte, bouchés.

PLANCHE IX



Martigny, plan d'ensemble des secteurs ouest et sud-ouest de l'*Vinsda 6* et de leurs environs immédiats.
 En noir, l'état dernier des constructions fouillées en 1981 et au printemps 1982. Ech. 1 : 250.

PLANCHE X A

